Numéro 359 — Mercredi 3 novembre 2021





Une publication du syndicat CGT des personnels de Natixis et ses filiales.

Consultez le site intranet : <a href="http://syndicats.intranatixis.">http://syndicats.intranatixis.</a> com/cgt/

#### Consultez le site internet :

http://natixis.reference-



### Dans ce numéro:

- Quel est l'intérêt de chipoter sur l'indemnité de transport ? 2
- CSE Natixis SA: suivi du PDV ... 3
- Plus forts ensemble : Syndiquezvous à la CGT

Numéro 359 – Mercredi 3 novembre 2021

#### Quel est l'intérêt de chipoter sur l'indemnité de transport ?

La politique de **remboursement** des frais de transport dans notre entreprise **semble s'être durcie** pour ceux qui se sont **éloignés** de leur lieu de travail.

D'un point de vue économique c'est un non-sens au vu des sommes minimes concernées. Tout le monde n'est pas prêt à prendre les transports en commun sur de longues distances et en subir les avanies. Sachant de plus que la prise en charge est exclue de l'assiette de calcul des cotisations sociales, ainsi que de la CSG et la CRDS.

S'il est une chose qui n'a pas encore été **abrogée** dans le code du travail, c'est bien l'**obligation pour l'employeur de rembourser 50% des frais avancés par son salarié pour venir travailler**.

#### **Article L3261-2**

L'employeur prend en charge, dans une proportion et des conditions déterminées par voie réglementaire, le prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos.

Il est tenu à cette **obligation** quelle que soit la **localisation** du domicile et du lieu de travail du salarié, et <u>même si ces deux lieux se situent dans des régions différentes</u>.



Numéro 359 – Mercredi 3 novembre 2021

L'URSSAF précise même : "Lorsque l'éloignement de la résidence habituelle du salarié du lieu de travail résulte d'une convenance personnelle, cette circonstance ne fait pas obstacle à l'obligation de prise en charge de 50 % des frais d'abonnement aux transports publics."

Autant dire que les **réponses** de notre **Direction** sur **ce sujet** ne semblent pas correspondre **aux attendus de la Loi**. Cela ne va même pas dans le sens de la **généralisation du télétravail** ; Généralisation **qui** couplée au flex office **procure** de **très fortes économies** qui ne bénéficient, elles qu'à notre entreprise.

Nous **proposons** donc **aux salariés concernés** par les **divers refus** que nous jugeons **illégaux** de se faire connaître **afin d'aller sur le terrain juridique** de manière collective si notre Direction ne reconnaît pas s'être trompée **dans la rupture de ses usages**.

En passant par un **référé** les salariés le souhaitant sont assurés d'obtenir gain de cause.

#### CSE Natixis SA: suivi du PDV ...

Le plan de départs "volontaires" Next step ...

Lors du CSE ordinaire du 21/10/2021, un point était consacré au suivi du plan social en cours.

Pour rappel, une **procédure juridique** est en cours portée par **4 syndicats** représentatifs (CFTC ; CGT ; SNB ; UNSA) concernant ce **PDV** qui fait honte à la simple notion de **volontariat**.



Numéro 359 - Mercredi 3 novembre 2021

Nous continuons de vous commenter le document transmis (<u>PDV bilan phase 1 et suivi Porto</u>).

Le calendrier est présenté page 5 et 21 du document (phase 2 de substitution).

Pages **07** à **14** se trouve le tableau qui trace tous les mouvements ainsi que les suppressions de postes déjà effectuées et celles restant à réaliser sous réserve que toutes les déclarations d'intention retenues se concrétisent (**102** aujourd'hui au <u>30 septembre</u>, donc 1 de moins que lors de la dernière information).

Page **15** nous trouvons **la synthèse** qui nous rappelle que seules **126** mouvements sont actés (sans réserve).

## # 1.2.1 Synthèse des suppressions de postes au 30/09/2021



30/0	30/09/2021  Périmètre de Reims Catégorie fermée avant Catégorie fermée après									
	Périmètre de Reims		Catégorie fermée avant l'ouverture du plan	0	Catégorie fermée après l'ouverture du plan					

Pôle	Métier	Përimëtre d'activitë impactë	Emploi Type NI	Suppressio ns de postes prévues au 30/11/2020	Départs externes actés ou réalisés AVANT ouverture du plan au 21/06/2021	actées ou réalisées AVANT ouverture du plan au 21/06/2021	TOTAL des suppressio ns de postes à réaliser au 21/06/2021	externes validés en Commission de validation	plan	DE POSTES ACTEES OU REALISEES après ouverture du plan	signature de protocoles des rupture et acceptation mobilité interne)
	TOTAL			245	16	44	185	49	34	83	102
BFO	Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"	Dérivés Actions	Leader trading	3	0	1	2	1	0	1	1
	Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"	Dérivés Actions	Trader	6	1	0	5	5	0	5	0
	Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"	Vente & Ingénierie financière	Chef de produits	1	0	0	1	1	0	1	0
	Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"	Vente & Ingénierie financière	Ingénieur financier	4	1	1	2	1	0	1	1
	Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"	financière	Leader Commercial / Leader commercial marché de capitaux	3	2	0	1	1	0	1	0
	Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"	Vente & Ingénierie financière	Leader ingénierie financière	4	0	1	3	1	0	1	2

0

Le tableau page **16** à **18**, reprend les mobilités internes déjà effectuées (**33** dont **5** concernent REIMS).

Vente & Ingénierie

actions" TOTAL Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"

éorganisation métier "Dérivés

Pages 23 à 26, se trouvent les sous-familles de substitution encore ouvertes. Une nouvelle fois nous rappelons que cela fait beaucoup de salariés éligibles pour peu de départs encore à effectuer. Sachant que la page suivante on peut lire que seuls 4 salariés initialement concernés ont émis une déclaration d'intention de mouvement en regard de 93 autres salariés qui ont levés la main ....

Enfin page **29** à **30**, nous avons un **bilan du recrutement** effectué à Porto pour assurer les **activités transférées**. Chacun se fera son avis à cette **édifiante lecture** mais d'ores et déjà <u>certaines problématiques de charges de travail résiduelles se font jour</u> (**inadéquation** entre activité et nombre de postes affectés à celle-ci)

Numéro 359 *– Mercredi 3 novembre 2021* 

Plus forts ensemble : Syndiquez-vous à la CGT







